

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/322/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande de l'Ecole de Musique d'organiser une déambulation musicale par le groupe Batucada, dans le cadre de la Fête de la Musique le Samedi 20 juin 2026.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Samedi 20 juin 2026 entre 10h15 et 12h00

L'Ecole de Musique est autorisée à organiser une déambulation musicale par le groupe Batucada dans le cadre de la Fête de la Musique à Eu.

- Départ du parking rue Abbé Legris.
- Descente de la rue Charles Morin jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Hélène au niveau de la fontaine.
- Rue Alphonse et Marcel Deparis.
- Le Centre Hospitalier.
- Rue de Clèves
- Rue Abbé Legris.
- Rue Charles Morin jusqu'à la pharmacie centrale.
- Rue de la poste jusqu'au restaurant de la poste.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le douze juin deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

